-Programme de formation extrait du règlement examen AE du 1/07 /2021

Le volume horaire global minimal de la formation est de **490 heures** avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants.

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités

équestres – 240h ○ Les fondamentaux de l'accueil et de l'information

- Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- Gestion de la sécurité en situation d'animation Gestion de la sécurité en extérieur
- Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h

- Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- Travail sur le plat
- Travail à l'obstacle
- Travail à l'extérieur et en terrain varié
- Préparation d'un équidé pour le transport
- Embarquer et débarquer un équidé

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h

- Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- Alimentation et abreuvement des équidés
- Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

- Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- Promotion des activités de la structure équestre
- Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- Réglementation du transport d'équidés
- Les ressources et produits fédéraux